

## CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 4 octobre 2018, Salle du Nord, 20h15

Monsieur Serge PFISTER, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Madame et Monsieur les représentants de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette quatrième séance du Conseil communal de l'année 2018, séance qui se distingue d'ores et déjà par l'endroit dans lequel elle se déroule. En effet, après avoir siégé durant de nombreuses années dans la Maison de paroisse, le Conseil communal s'installe dès aujourd'hui à la Salle du Nord. Il formule avec confiance le souhait que, en plus d'apporter un surcroît de confort, ce changement de lieu permette à l'esprit serein et constructif des débats du Conseil de perdurer. Une autre particularité de cette séance tient au fait que la partie formelle débutera après la présentation du projet territorial intitulé « Leysin vision 2030 » par Madame Géraldine CAVIN du bureau GEA Vallotton et Chanard SA.

Au terme de l'exposé précité, Monsieur le Président ouvre cette séance en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC STANOJEVIC, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Marie-France BRIDE, Joao CARDOSO, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Jean-Blaise CLAPASSON, Julien CLAPASSON, David CORREIA, Théophile CUCHE, Joao DA COSTA ALVES, Patrick DE SEPIBUS (2<sup>ème</sup> appel), Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Joan GALLMEIER, Claude GAULIS, Blaise HEFTI, Jean HOHL, Jean-Christophe ISENSCHMIED, Sébastien LIETTA, Julia LÖFSTEDT, Ian MAC DONALD, Serge MOREL, Frédéric MOREROD, John MORIER, Vincent MOTTIER, Kimberly OPPENHEIM, Mikael OSCARSSON, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Serge PFISTER HAZENBERG, Françoise SCHÜLER, Emilien SCHWIZGEBEL, Philippe TAUXE, Maria VALENTIN AEBERSOLD, Eve WIDMER, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Madame et Messieurs, Marco ANTUNES DIAS, Pascal BRUGGER, Dejan DOLENAC, Vincent MOTTIER, Christoph OTT, Sonia RAUSIS.

Le premier appel fait constater la présence de 38 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

Monsieur le Président informe qu'il a donné de nouvelles consignes aux Scrutateurs et à votre Secrétaire. En effet, lorsqu'un vote ne fait pas l'unanimité, le nombre exact de voix pour et contre ainsi que les abstentions figurera au procès-verbal afin d'avoir un meilleur compte rendu du résultat des votes. Il vous remercie de votre compréhension pour le léger contretemps que cela va engendrer.

# **1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2018**

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2018 a été adressé à chaque conseillère et conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été adressé à chaque conseillère et conseiller, il n'en sera donc pas donné lecture. Toutefois, la Municipalité a proposé d'ajouter un point concernant le rapport de la commission chargée d'examiner la Convention entre la Commune de Leysin et Pro Natura Vaud liée au préavis no 03/2018. Ce document a été remis à chaque membre du Conseil par voie électronique.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité. Ce point sera traité à la suite des rapports des commissions concernant les préavis, soit à la place du point 8 (nominations) initialement prévu. Les points suivants sont décalés en conséquence.

## **3. ASSERMENTATION(S)**

Aucune

## **4. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

### **DÉCÈS**

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 5 personnes habitant dans notre Commune. Il s'agit de Madame et Messieurs

Freiherr VON WOELLWARTH-LAUTER

Pierre André THOMAS

Annik LAFOND

Pierre VOGT

Robert SCHWIZGEBEL

Papa de notre Conseiller Emilien SCHWIZGEBEL

Au nom du Conseil communal, Monsieur le Président adresse ses plus sincères condoléances à Monsieur Emilien SCHWIZGEBEL et lui témoigne toute sa sympathie pour traverser cette douloureuse épreuve.

Par ailleurs, il a également le regret d'annoncer le décès de Madame Vera SANDEN, maman de Monsieur Jan SANDEN, Municipal. Ce dernier l'a informé que les funérailles ont lieu ce jour et prie le Conseil de bien vouloir excuser son absence. Monsieur le Président a transmis un message de condoléances au nom du Conseil communal.

L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

### **NAISSANCES**

C'est avec plaisir qu'il souhaite la bienvenue à 9 nouveau-nés. Il s'agit de :

Alexi EICHENBERGER  
Gabriel VUKOJA  
Adele HENRIKSEN  
Mathis FERNANDES RIBEIRO  
Wido LEFRANCOIS  
Olivia PATTON  
Adam VENUTO  
Julie GREMAUD  
Amélia RAUSIS  
Fille de notre Conseillère Sonia RAUSIS

Bienvenue à tous ces bébés et félicitations aux heureux parents.

### VOTATIONS

Le peuple a été appelé à se prononcer le 23 septembre dernier, par votation, sur 3 objets fédéraux. Les résultats pour Leysin ont été les suivants :

|                    | Arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la promotion des voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (initiative vélo) » qui a été retirée) | Initiative populaire du 26 novembre 2015 « Pour les denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) » | Initiative populaire du 30 mars 2016 « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous » |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Electeurs inscrits | 1'421                                                                                                                                                                                                                                                                 | 1'421                                                                                                                                                                                  | 1421                                                                                                                  |
| Blancs             | 1                                                                                                                                                                                                                                                                     | 6                                                                                                                                                                                      | 8                                                                                                                     |
| Nuls               | 0                                                                                                                                                                                                                                                                     | 0                                                                                                                                                                                      | 1                                                                                                                     |
| Valables           | 542                                                                                                                                                                                                                                                                   | 536                                                                                                                                                                                    | 533                                                                                                                   |
| Bulletins rentrés  | 543 (38,21%)                                                                                                                                                                                                                                                          | 542 (38,14%)                                                                                                                                                                           | 542 (38,14%)                                                                                                          |
| OUI                | 504 (92,99%)                                                                                                                                                                                                                                                          | 354 (66,04%)                                                                                                                                                                           | 317 (59,47%)                                                                                                          |
| NON                | 38 (7,01%)                                                                                                                                                                                                                                                            | 182 (33,96%)                                                                                                                                                                           | 216 (40,53%)                                                                                                          |

Le taux de participation communal, bien que bas, était légèrement au-dessus de la moyenne nationale.

### REPRÉSENTATIONS

Depuis la dernière séance, Monsieur le Président a participé le 1<sup>er</sup> septembre, à l'accueil des Jeunes citoyens lors de la Désalpe de La Forclaz. Les jeunes Leysenouds et Ormonants ont pu se mesurer par équipe au cours de plusieurs épreuves dont « le lancer de la pierre » et « le planter de clous », avant de partager un repas bien mérité.

Il profite de l'occasion pour remercier les Autorités de la Commune d'Ormont-Dessous pour leur accueil chaleureux.

**5. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 08/2018 : MODIFICATION DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION « LES FEUILLES BIS » ET SON RÈGLEMENT**

Madame Corinne BLANCHARD, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'adopter la modification du plan partiel d'affectation « Les Feuilles bis » et son règlement,
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes démarches nécessaires pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance,
3. de soumettre la modification du plan partiel d'affectation « Les Feuilles bis » et son règlement à l'approbation du Département du territoire et de l'environnement (DTE).

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

**6. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 09/2018 : ACQUISITION D'UNE NOUVELLE DAMEUSE**

Monsieur le Président a reçu un courrier de la Municipalité, dont il donne lecture.

*Préavis no 09/2018 – Acquisition d'une nouvelle dameuse*

*Monsieur le Président*

*Nous vous prions de bien vouloir prendre note que la Municipalité a décidé de retirer le préavis susmentionné.*

*En effet, malgré notre volonté, les conditions cadres ainsi que les négociations en cours concernant la convention entre la Commune et Télé Leysin - Col des Mosses - La Lécherette SA (TLML) relative à l'exploitation du Tobogganing Park, n'ont pas pu être finalisées.*

*Dès lors, ce préavis sera à nouveau soumis à l'approbation du Conseil communal lors de sa séance du 13 décembre prochain.*

*En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.*

*Au nom de la Municipalité :  
Le 2<sup>ème</sup> Vice-président : Daniel NIKLES  
Le Secrétaire : Jean-Jacques BONVIN*

**7. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS 10/2018 : ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2019**

Monsieur Nicolas BAUME, Rapporteur, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'adopter le projet d'arrêté d'imposition communal pour l'année 2019 tel que la Municipalité le lui a soumis,
2. de maintenir le taux d'imposition à 78% par rapport à l'impôt cantonal de base,
3. de reconduire sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante de ce préavis.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

#### **8. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LEYSIN ET PRO NATURA VAUD**

Monsieur le Président rappelle que le préavis no 03/2018 relatif à la modification du plan de la modification du plan partiel d'affectation du domaine touristique de Leysin du 7 juillet 2004, avait été accepté à l'unanimité lors de la séance du 7 juin dernier, après avoir fait l'objet d'un amendement qui ajoutait la décision suivante aux conclusions :

- faire valider par le Conseil communal la convention avec Pro Natura Vaud

Cet amendement avait été accepté à la majorité.

Monsieur Théophile CUCHE, Rapporteur de la commission qui a étudié le préavis no 03/2018, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter cette nouvelle convention.

Monsieur Claude GAULIS relève que la mise sur pied de cette convention s'est visiblement déroulée dans une atmosphère très constructive entre la Municipalité et Pro Natura. Il en est heureux car ce n'est que de cette manière que la Commune pourra participer à un développement harmonieux du territoire, y compris là où la nature est à préserver.

L'article 4 mentionne que la Municipalité s'engage à créer des zones de tranquillité de la faune sauvage sur la parcelle RF no 971. Il constate que cette parcelle occupe quasiment tout le territoire en amont du village avec des zones d'utilisation touristique (domaine skiable, chemins pédestres, etc.). Faut-il s'attendre à des sacrifices majeurs qui vont entraver la randonnée ?

Monsieur Jean-Marc UDRIOT confirme qu'il s'agit effectivement, de la plus grande parcelle appartenant à la Commune de Leysin. Il relève toutefois que l'article 4 précise que ces zones seront créées par la Direction générale de l'environnement. Elles sont connues et maîtrisées mais n'ont pas été détaillées dans la convention. Des ateliers d'études se sont tenus avec la participation de nombreux partenaires tels que l'Association des guides, les remontées mécaniques, les responsables des sentiers pédestres, les chasseurs, les pêcheurs, etc.

Il s'agit d'une spécificité du Canton de Vaud, qui est à la traîne en ce qui concerne la création de zones de tranquillité de la faune sauvage. Certains cantons ont imposé de telles zones alors que l'Etat de Vaud a préféré opter pour un travail de proximité avec les régions, en mettant sur pied un projet pilote en collaboration avec les Alpes vaudoises.

Le Conseil d'Etat devra valider cette convention mais elle ne sera ni soumise à une enquête publique, ni ratifiée par le Conseil communal. Il s'agit d'une décision du Conseil d'Etat sur un projet qui a été développé en étroite collaboration avec toutes les Communes.

Monsieur Claude GAULIS se dit satisfait car si la race humaine ne fait pas partie de la faune, elle a toutefois aussi été prise en considération. De nombreuses zones de développement et de loisirs ont été aménagées pour les populations urbaines. Il est heureux de pouvoir espérer de continuer à ne pas vivre dans une réserve d'indiens.

Cette convention est soumise au vote et acceptée à la majorité, avec les résultats suivants :

Pour : 36  
Contre : 1  
Abstentions : 1

## **9. NOMINATION(S)**

Aucune.

## **10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

Monsieur Pierre-Alain DUBOIS :

### **RUISSEAU DE CRETZAZ**

La première étape de la réfection du ruisseau de Cretzaz (le long de la pisciculture) est terminée. Les travaux ont été réalisés par le GFLO (Groupement forestier Leysin – Les Ormonts) à la plus grande satisfaction de la Municipalité. Une première projection montre que les coûts sont inférieurs de 10% au budget prévu, ceci en raison du temps sec qui a généré un faible débit du cours d'eau avec des conditions de travail optimales.

### **AMÉLIORATIONS FONCIÈRES - ROUTE DES REMANIEMENTS, 1<sup>ÈRE</sup> ETAPE**

Les fonds d'encaissement ont été réalisés sur les 4 routes des remaniements. Les travaux concernant la route no 3 reliant le chalet de Monsieur Eric BARROUD au carrefour des routes du Hameau et du Manège sont sur le point d'être terminés (gravillons).

Toutefois, un problème de stabilité a été découvert sur la presque totalité des tronçons reliant le manège au terrain d'atterrissage de Pam Pam Airlines, dû à la présence de nombreuses sources souterraines. Dès lors, il a été décidé de permettre le tassement du fond d'encaissement durant l'hiver. Si tout se passe bien, le goudronnage pourrait avoir lieu à fin mai 2019. Dans le cas contraire, ces tronçons seront recouverts d'une couche stabilisante, ce qui occasionnerait un surcoût d'environ CHF 80'000.-- à charge de la Commune.

Il rappelle que ces routes sont strictement interdites à toute circulation, y compris agricole. Seul le passage des piétons et cyclistes est autorisé. Notre agent de sécurité publique a été sollicité afin de faire respecter ces interdictions.

Monsieur Daniel NIKLES :

### **SIGNALÉTIQUE LOCALE**

Lors de la séance du 15 mars dernier, le Conseil communal a accepté le préavis no 2/2018 relatif au renouvellement de la signalisation routière. Les travaux n'ont pas

pu débiter cet automne comme prévu, du fait qu'il s'agit d'un projet régional conduit par la CITAV (Communauté d'intérêt touristique des alpes vaudoises) et que ce dernier est toujours en cours d'évaluation auprès de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes).

#### MANÈGE – BAIL DE PRÊT A USAGE

La Municipalité a conclu un bail de prêt à usage avec le Club Equestre de Leysin et Environs. Par ailleurs, ce dernier a trouvé un exploitant en la personne de Monsieur Médéric Bertholet qui officiera dès le début de l'année 2019. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit nullement d'une sous-location mais de l'exploitation du manège.

Monsieur Richard CALDERINI :

#### TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DU VILLAGE

Les infrastructures souterraines ainsi que les piliers de support du trottoir sont sur le point d'être achevés. Les préfabriqués concernant le trottoir devraient être posés avant fin novembre, ce qui permettra à nouveau la circulation à double sens. Malheureusement, le trottoir ne pourra pas être emprunté cet hiver en raison de certaines garanties techniques liées à l'étanchéité qui n'a pas encore été réalisée. Cette dernière est prévue pour le printemps prochain. Le trottoir deviendra donc accessible entre mai et juin 2019.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

#### DÉPART DU BOURSIER COMMUNAL

Après 4 ans de service, le boursier communal a donné son congé pour le 31 décembre 2018 et réintègre le secteur de l'automobile à proximité de son domicile de Bulle. Le poste a été remis au concours et contact a été pris avec la fiduciaire afin d'organiser le bouclage des comptes. Il faudra donc faire face à cette situation avec la collaboration de la commission des finances.

### **11. INTERPELLATIONS**

Aucune.

### **12. POSTULATS**

Aucun.

### **13. MOTIONS**

La motion concernant la création d'un local discothèque à Leysin déposée par Monsieur Michael OSCARSSON et acceptée par le Conseil communal lors de sa séance du 5 octobre 2017, reste toujours dans l'attente d'une réponse de la Municipalité.

Monsieur le Président rappelle l'article 61 du Règlement du Conseil communal qui précise que : « *La Municipalité doit impérativement la traiter et y répondre dans un délai de douze mois au maximum* ».

Ce délai expirant demain, il prie donc la Municipalité de bien vouloir présenter sa réponse au Conseil lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Syndic informe qu'il existe une option envisageable pour la création d'une discothèque dans le local du Leysarium.

D'une part, Monsieur Jean-François CUEREL, Directeur de l'Ecole de musique de Leysin (EMLO) va bientôt prendre sa retraite et d'autre part l'EMLO pourrait, dans un avenir proche, fusionner avec les écoles de musique du Chablais. Par ailleurs, Monsieur Jan SANDEN a pris contact avec l'ECA pour des précisions au sujet des mesures de prévention d'incendie nécessaires aux conditions d'exploitation spécifiques du local.

Par la suite, il s'agira d'élaborer un concept, procéder à une campagne de prospection auprès de personnes susceptibles d'être intéressées à exploiter ce type d'établissement, effectuer des tests et surtout trouver des arrangements avec le voisinage.

#### **14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

Portée par le Forum Socialiste, Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC donne lecture d'une proposition individuelle.

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,  
Messieurs les Municipaux,*

*Il ne vous a pas échappé que lors des dernières votations, le peuple vaudois a accepté les trois objets soumis au vote populaire, qui concernaient directement ou indirectement les changements de la relation de l'Homme à son environnement.*

*Vous le savez, les Leysenouds ont également largement accepté ces trois objets ; l'initiative « Voies cyclables et chemins et sentiers pédestres » a même été plébiscitée à 92.99 %, (presque) meilleur score du canton.*

*Dans sa communication n° 1/2010, la Municipalité annonçait le projet de création de parcs à vélo dans le cadre du label Cité de l'énergie. Cet aménagement était toujours annoncé « en projet » dans la fiche informative de la Commune à propos de ce label, datant de mai 2016.*

*Pour entretenir l'intérêt pour le vélo et favoriser son usage dans la Commune, le Forum souhaiterait que les cyclistes leysenouds puissent enfin parquer leurs bicyclettes en sécurité et à l'abri des intempéries dans les points de la Commune stratégiques pour la mobilité (Gares Village et Feydey, Télécabine, Coop et patinoire, par exemple). Ce besoin de parcage de bonne qualité va probablement augmenter avec l'arrivée en masse des vélos électriques, plus onéreux mais plus adaptés à notre relief, que les utilisateurs rechigneront à laisser n'importe où, n'importe comment. Idéalement donc, ces abris devraient être électrifiés pour anticiper un besoin à venir.*

*Beaucoup de décisions concernant la transition énergétique se prennent aux niveaux cantonal, fédéral et supranational ; il est donc de notre devoir d'agir sur des objets à notre portée et de faire notre part.*

Monsieur Daniel NIKLES constate que la création de parcs à vélo entre dans le cadre du développement de la mobilité douce prônée par le label Cité de l'énergie. C'est également une préoccupation importante pour la Municipalité.

Toutefois, la Commune n'est pas propriétaire de toutes les parcelles des lieux cités, notamment des gares. Des partenariats avec les Transports Publics du Chablais (TPC) devraient être envisagés. Quoiqu'il en soit, il prend bonne note de cette proposition.

Monsieur Frédéric MOREROD demande si des panneaux avertissant de la présence de l'école du Suchet ont été posés.



Monsieur Daniel NIKLES répond par la négative, toutefois il estime que l'idée est bonne et peu onéreuse puisqu'il serait envisageable de réutiliser les panneaux de l'ancien Collège.

Monsieur Frédéric MOREROD demande si l'accord des organes cantonaux est nécessaire pour ce faire.

Monsieur Daniel NIKLES précise qu'il ne s'agit pas d'une signalisation particulière comme c'est le cas avec le nouveau concept de signalisation de la CITAV mais que la procédure, dans le cadre par exemple de la pose d'un panneau « sens interdit », exige un préavis de la Municipalité et la validation par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes).

Monsieur Nicolas BAUME signale qu'il a été interpellé à plusieurs reprises par des personnes âgées au sujet de la décision de la Municipalité d'améliorer la collecte des déchets dans la Commune, à savoir s'il est prévu et si oui dans quel délai, d'installer un point de collecte pour le compost, ailleurs qu'à la STEP ou à la déchetterie de la Collure.

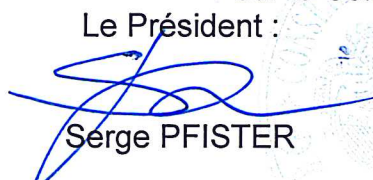
Monsieur Richard CALDERINI confirme qu'il existe un système appelé « GastroVert » en fonction depuis l'introduction de la taxe au sac. Ce dernier montre de très bons résultats et fonctionne à satisfaction auprès des restaurants, écoles internationales et hôtels. La Municipalité a décidé d'étudier la possibilité de multiplier les points de collecte avec la formule « GastroVert Private ». Ce système fonctionne avec la collaboration de la SATOM afin d'optimiser le ramassage de façon similaire à ce qui est actuellement en place avec les établissements publics. Des conteneurs de ce type ont été mis en test depuis août 2017 dans les communes de Massongex et de St-Maurice. La SATOM propose des boxs avec ouverture automatique. Le résultat est assez concluant mais il subsiste encore quelques problèmes, notamment en ce qui concerne l'exposition au soleil et à la chaleur. Des zones abritées devraient être envisagées afin d'éviter la propagation des odeurs. Les coûts de ces installations et la compatibilité avec la taxe au sac doivent être étudiées.

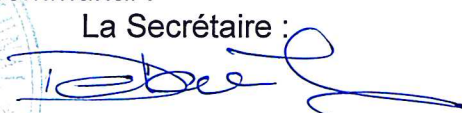
La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Monsieur le Président demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 39 personnes.

Il rappelle que la prochaine séance aura lieu le 13 décembre prochain à 20h15 à la Salle du Nord et sera suivie du traditionnel apéritif de fin d'année. Il vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa présence et souhaite à toutes et tous une bonne soirée. Il clôt cette assemblée et lève la séance à 22h00.

Leysin, le 4 octobre 2018

Pour le Conseil communal :

Le Président :  Serge PFISTER

La Secrétaire :  Corinne DELACRETAZ